

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Installation de regroupement, tri et transformation de bois, bois de déchetterie et déchets verts sur la commune de Misy-sur-Yonne (77)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL JMC Vert

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean Marie CORNILLARD

RCS / SIRET

4 8 5 1 5 6 0 4 6 0 0 0 2 4

Forme juridique

Société à Responsabilité Limitée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1-a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. (Voir annexe 7)	Dans le cadre du développement de son activité, l'exploitant souhaite régulariser l'activité de broyage de déchets verts (2794), ajouter les activités de stockage de plaquettes forestières (rubrique 1532) ainsi que le broyage d'emballage de bois (2791).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société JMC Vert exploite une plateforme de regroupement, tri et transformation de bois, bois de déchetterie et déchets verts sur la commune de Misy-sur-Yonne (77) depuis 2006. La société JMC vert bénéficie d'un récépissé de déclaration depuis le 18 avril 2006 (Récépissé n°15627). Suite à la parution des décrets n°2009-1341 du 29 octobre 2009 et n°2010-369 du 13 avril 2010, Les installations de la société JMC Vert ont été reclassées au titre du bénéfice des droit acquis.

La description du projet est fournie en annexe 8. Les principales modifications sollicitées sont :

- la régularisation de l'activité de broyage de déchets verts (2794) ;
- l'ajout de l'activité de stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues (rubrique 1532) ;
- l'ajout de l'activité de broyage des emballages de bois (2791) ;
- la modification de l'accès au site ;
- la mise à jour des volumes des activités effectuées sur le site ;
- l'abandon de l'activité de stockage de fumiers (rubrique 2171).

4.2 Objectifs du projet

Conjointement aux activités déjà autorisées sur le site, et afin de pouvoir répondre à la demande de ses clients, l'exploitant souhaiterait pouvoir pratiquer les activités suivantes sur son site :

- le traitement de déchets non dangereux : broyage d'emballage de bois ;
- le stockage de bois et de combustible analogue ;
- modifier l'accès au site.

L'évolution concernant le traitement des déchets verts est liée à une évolution réglementaire et ne changera pas le fonctionnement de l'activité déjà réalisé sur site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les principaux travaux envisagés sur le site sont :

- l'aménagement d'une voie d'accès au Sud du site ;
- l'aménagement d'une zone de stockage de plaquette forestière au Sud-Est du site (à la place de l'entrée actuelle du site).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'exception du stockage de fumiers, les activités réalisées sur le site de la société JMC Vert seront maintenues. Toutefois afin de pouvoir intégrer les nouvelles activités une réorganisation de l'exploitation du site sera nécessaires.

Les méthodes d'exploitation des activités autorisées seront inchangées.

Les bois A et AB sont déchargés sur une aire spécifique. Une fois le déchargement effectué, sous le contrôle du personnel en place (contrôle visuel), les emballages seront triés et stockés en fonction de leur qualité (bois de classe A ou classe AB). Lorsque les volumes seront suffisant, une campagne de broyage sera effectuée.

Le stockage de plaquette forestière sera réalisé sur une aire spécifique au Sud-Est du site (à la place de l'entrée actuelle du site).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est actuellement soumis à enregistrement, au titre de la rubrique 2714-1, au titre du bénéfice des droits acquis, en application de l'article L513-1 du Code de l'environnement.

Dans le cadre du projet, le site sera soumis au régime d'autorisation pour l'activité de traitement de déchets non dangereux (rubrique 2791) et à enregistrement pour le tri/transit du bois A et AB ainsi que pour le traitement de déchets verts (2794) compte tenu des évolutions réglementaires de 2018 et à déclaration pour le stockage de plaquette forestière (1532), le compostage de déchets verts et de boues.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Périmètre du site	28 664 m ²
2791 : Traitement déchets non dangereux (Autorisation)	350 t/j
2714 : Transit, tri, regroupement déchets non dangereux (bois, papiers, ...) (Enregistrement)	8 600 m3
1532 : Stockage de plaquette forestière (Déclaration)	5 000 m3
2794 : Broyage de déchets végétaux (Enregistrement)	500 t/j
2780-1c : Compostage de déchets non dangereux ou matière végétale (Déclaration)	27 t/j
2780-2c : Compostage de boues (Déclaration)	10 t/j

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Les trente Arpents
77310 Misy-sur-Yonne

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8 ° 3 7 ' 0 9 " 30 Lat. 3 ° 0 8 ' 0 6 " 22

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

La société JMC Vert exploite une plateforme de regroupement, tri et transformation de bois, bois de déchetterie et déchets verts sur la commune de Misy-sur-Yonne (77) depuis 2006.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La société JMC vert bénéficie d'un récépissé de déclaration depuis le 18 avril 2006 (Récépissé n°15627). Suite à la parution des décrets n° 2009-1341 du 29 octobre 2009 et n°2010-369 du 13 avril 2010, les installations de la société JMC Vert ont été reclassées au titre du bénéfice des droit acquis.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est implanté dans le périmètre de la ZNIEFF de type II n°110620073 "Basse vallée de l'Yonne" ainsi que dans le périmètre de la ZICO n°IF03 " Bassée et plaines adjacentes". La ZNIEFF de type I n° 110620003 "Plan d'eau de l'Orme" est à située à 140 m à l'Ouest du périmètre de la demande.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors de zone couverte par un arrêté de protection de biotope. La zone concernée par un arrêté de protection de biotope la plus proche, est la zone n° FR3800015 "Le carreau franc" situé à environ 3km à l'Ouest du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle la plus proche est la réserve naturelle régionale n° FR9300028 " Les seiglats " située à environ 4,4 km à l'Ouest du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection de monument historique le plus proche est l'église de Misy-sur-Yonne situé à environ 750 mètres au Sud-Est du projet. Un parc et jardin d'agrément dit parc du château de Misy et aussi présent à environ 1,03 km au Sud-Est du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est exploité par la société JMC Vert depuis 2006 et est entièrement imperméabilisé, de ce fait aucune zone humide n'est présente sur le site. Le site est implanté à proximité d'une zone humide répertoriée (à environ 210m).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Misy-sur-Yonne est concernée par : - le PSS "vallée de l'Yonne " (approuvé le 13/01/1964) - le PPRI vallée de l'Yonne (prescrit le 26/12/2018) Le projet est situé en dehors du PSS de la vallée de l'Yonne.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données de Géorisques ne référence aucune pollution sur la commune de Misy-sur-Yonne (consultation du site internet https://www.georisques.gouv.fr/risques/sites-et-sols-pollues/donnees#/ en mars 2022)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Misy-sur-Yonne est implantée sur la ZRE Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du site se situe au sein d'un périmètre de protection éloigné, déclaré d'utilité publique le 19 avril 2006, du captage d'eau potable n°2953X19 situé sur la commune de Barbey.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est la Butte et parc de Surville à environ 8,8 km à l'Ouest du site .
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de la société JMC Vert est implantée au sein du site Natura 2000 n° FR1112002 " Bassée et plaines adjacentes" (ZPS) ;
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est "la vallée de l'Orvanne" (Site n°9901) à environ 10 km au Sud-Est de la plateforme exploitée par la société JMC Vert.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation de la plateforme de la société JMC Vert ne nécessite pas de mettre en oeuvre un prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le merlon en limite Sud du périmètre autorisé sera arasé afin de pouvoir aménager la nouvelle voie d'accès au site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plateforme de regroupement, tri, transit et transformation de bois, bois de déchetterie et déchets verts est déjà existante et exploitée par la société JMC Vert.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà existant (depuis 2006) et imperméabilisé. Le projet ne prévoit pas de modification du périmètre Les eaux pluviales sont et seront collectées (absence de rejet dans le milieu naturel)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà existant (depuis 2006) et imperméabilisé. Le projet ne prévoit pas de modification du périmètre Les eaux pluviales sont et seront collectées (absence de rejet dans le milieu naturel)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plateforme de regroupement, tri, transit et transformation de bois, bois de déchetterie et déchets verts est déjà existante et exploitée par la société JMC Vert.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Misy-sur Yonne n'est concernée par aucun PPRT. Aucune canalisation de transport de matière dangereuse n'est présente sur la commune. Le site exploité par la société JMC Vert est implanté dans une zone agricole : aucune activité industrielle pouvant généré des risques n'est présente à proximité du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors des zones concerné par le PSS de la vallée de l'Yonne. Le PPRI de la vallée de l'Yonne a été prescrit le 26 décembre 2018 et est actuellement en cours d'élaboration (à ce jour, aucune carte de zonages ou d'aléa n'est disponible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation du site génère un trafic de poids lourds
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les campagnes de broyages peuvent être à l'origine de nuisances sonores. Le site est implanté dans la zone affectée par le bruit engendré par la ligne TGV et l'autoroute A5.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets présents sur le site, ainsi que les activités réalisées par la société JMC Vert sont susceptibles d'être à l'origine d'odeurs, cependant aucune habitation n'est située à proximité et la méthode d'exploitation utilisée par la société JMC VERT permet de limiter au maximum les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La circulation des camions sur les voies internes peuvent être à l'origine de l'envol de poussières.</p> <p>Les campagnes de broyage peuvent être à l'origine de poussières.</p> <p>Afin de limiter l'envol des poussières un arrosage des pistes et des matériaux est réalisé.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'ensemble du site est imperméabilisé, les eaux pluviales du site sont collectées et gérées sur le site.</p> <p>Les process mis en place sur le site ne sont pas de nature à engendrer des effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les process mis en place sur le site ne sont pas de nature à engendrer des effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits sur le site sont : les DIB issus du tri des déchets verts et des bois de déchetterie, des métaux issus du tri, les déchets ménagers générés par le personnel.</p> <p>le projet n'engendrera pas de nouveau déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plateforme de regroupement, tri et transformation de bois, bois de déchetterie et déchets verts exploitée par la société JMC Vert est déjà existante.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures visant à éviter, réduire les effets négatifs du projets sur l'environnement ou la santé humaine sont présentées en annexe n°10.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'auto-évaluation est présentées dans l'annexe n°11

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 - Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet ANNEXE 8 - Caractéristiques générales du projet ANNEXE 9 - Plan parcellaire et parcelles concernées ANNEXE 10 - Description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine ANNEXE 11 - Étude des dangers ANNEXE 12 - Compatibilité de l'installation avec l'arrêté ministériel 6 juin 2018 (prescriptions applicables aux installations soumises à enregistrement au titre de la rubrique 2714). ANNEXE 13 - Compatibilité de l'installation avec l'arrêté ministériel 6 juin 2018 (prescriptions applicables aux installations soumises à enregistrement au titre de la rubrique 2794).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



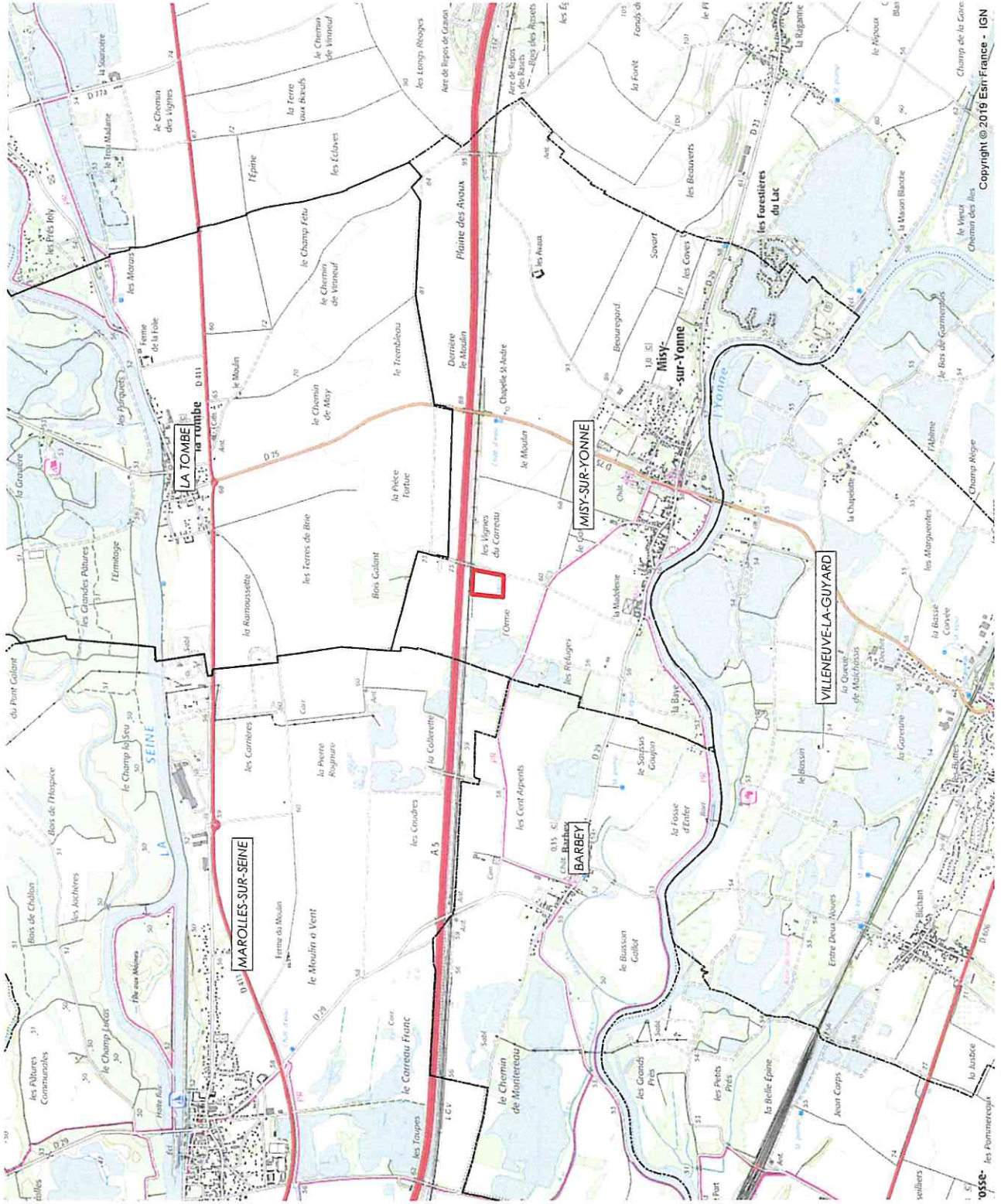
Fait à

le,

Signature

ANNEXE 2 - PLAN DE SITUATION AU 1/25 000ÈME

FIGURE 1 : PLAN DE SITUATION
1/25 000



■ Périmètre d'autorisation
□ Limites communales



ANNEXE 3 - PHOTOGRAPHIES AVEC LOCALISATION

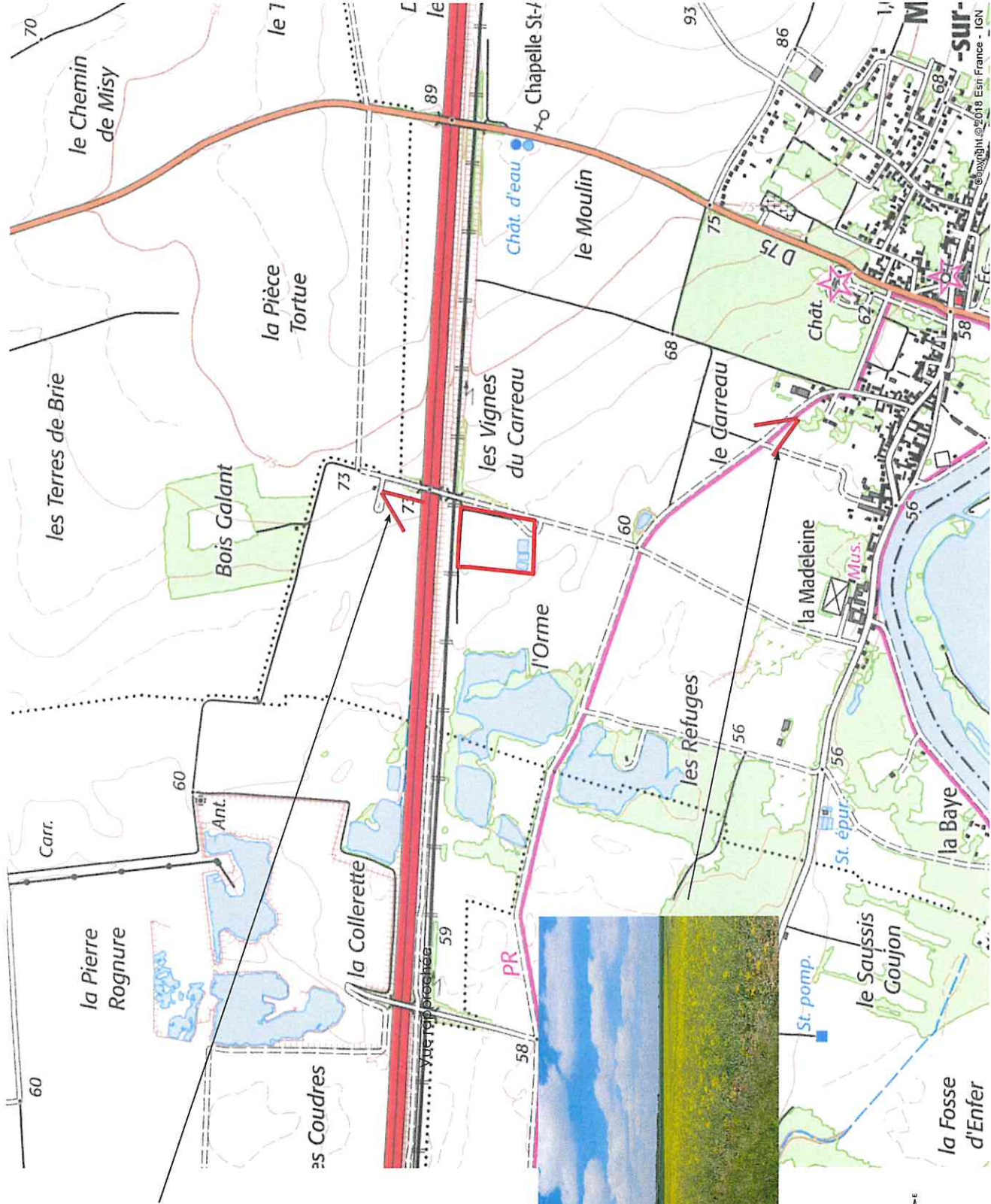
FIGURE 2 : PHOTOS DU SITE
1/10 000



Vue rapprochée



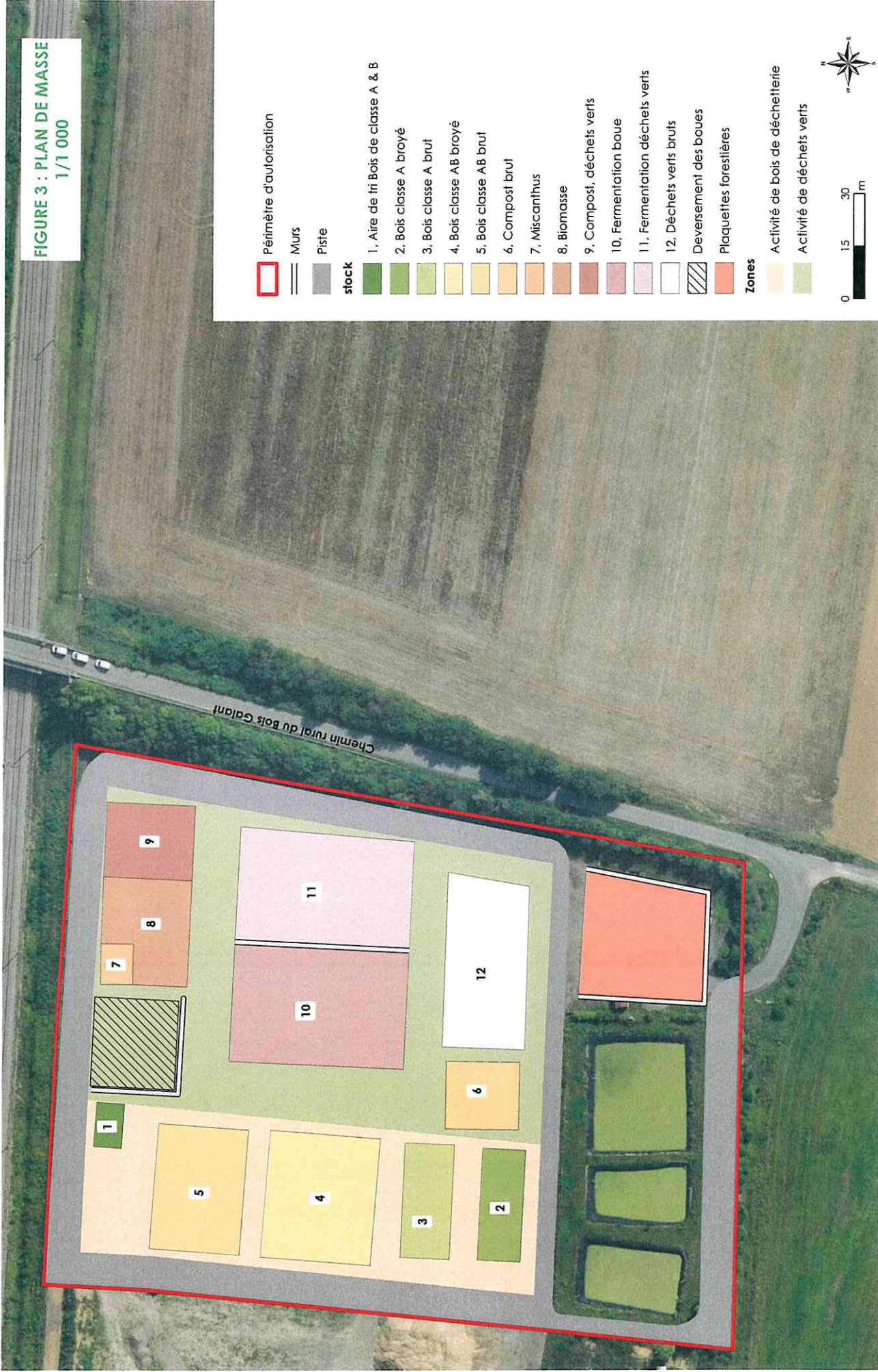
Vue éloignée



▭ Périmètre d'autorisation

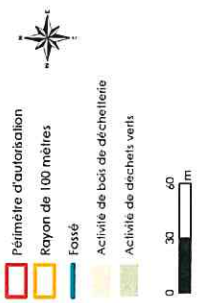


ANNEXE 4 - PLAN DU PROJET



ANNEXE 5 - PLAN DES ABORDS DU PROJET

Le plan des abords sera joint au dossier.



Plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Le plan des abords doit être accompagné d'un plan de situation et d'un plan de coupe d'eau et d'eau d'eau.



DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS D'UNE INSTALLATION DE REGROUPEMENT, TRI ET TRANSFORMATION DE BOIS, BOIS DE DECHETTERIE ET DECHETS VERTS COMMUNE DE MISY-SUR-YONNE (77)

181 06 85 91 18 01
 Fax : 03 34 63 10 60
 Email : jms@jacvert.fr

77130 MISY-SUR-YONNE

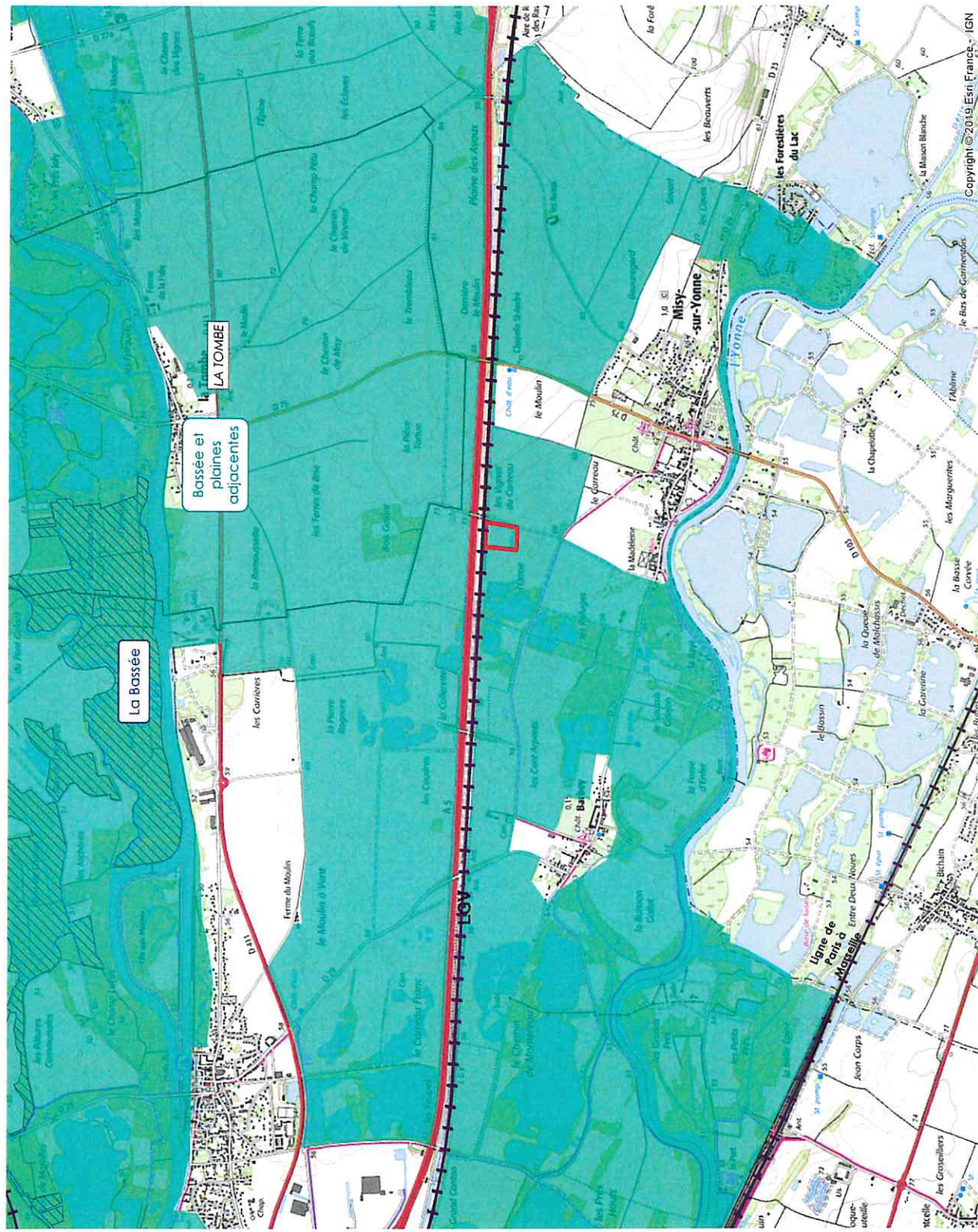


PLAN DES ABORDS
 1 / 2 000



ANNEXE 6 - LOCALISATION DES SITES NATURA 2000

FIGURE 4 : PLAN DES ZONES
NATURA 2000
1/25 000



- ▭ Périmètre d'autorisation
 - Voie SNCF
 - ▨ NATURA 2000 (SIC)
 - ▨ NATURA 2000 (ZPS)
- 0 500 1 000 m



Tel : 06 85 94 16 04

Fax : 03 44 63 10 60

E-mail : jmcvert.misy@free.fr

77130 MISY-SUR-YONNE

DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS D'UNE INSTALLATION DE REGROUPEMENT, TRI ET TRANS- FORMATION DE BOIS, BOIS DE DÉCHETTERIE ET DÉCHETS VERTS SUR LA COMMUNE DE MISY-SUR-YONNE (77)



EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Dossier 2020.0318 - 8 juin 2022

INTERVENANTS

DEMANDEUR

JMC VERT

L'ORME
77130 MISY-SUR-YONNE

Tél : 06.85.94.16.04

Chargés du dossier : Laurent Blot

E-mail : jmcvert.misy@free.fr

CONCEPTION DU DOSSIER GÉNÉRAL

CABINET GREUZAT

40 rue Moreau Duchesne
77 910 Varreddes

Tél. : 01 64 33 18 29 - Fax : 01 60 09 19 72

Chargé(s) du dossier : S.Valet, E.Jacquot, C.
Laeng et S. Declercq

E-mail : environnement@cabinet-greuzat.com
Web : www.cabinet-greuzat.com

A - Contexte

La société JMC VERT exploite depuis 2006 une installation de regroupement, tri et transformation de bois, bois de déchetterie et de déchets verts sur la commune de Misy-sur-Yonne, dans le département de Seine-et-Marne (77). La société JMC Vert bénéficie d'un récépissé de déclaration depuis le 18 avril 2006 (Récépissé n°15627). Suite à la parution des décrets n°2009-1341 du 29 octobre 2009 et n°2010-369 du 13 avril 2010, les installations de la société JMC Vert ont été reclassées au titre du bénéfice des droits acquis.

Dans le cadre du développement de l'exploitation, la société JMC souhaite régulariser l'activité de broyage de déchets verts, ajouter les activités de traitement de déchets non dangereux (broyage d'emballage bois) et de stockage de bois et combustible analogue (plaquette forestière).

Le périmètre du site est implanté dans le périmètre de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n°FR112002 « Bassée et plaines adjacentes » désignée par l'arrêté du 12 avril 2006 modifié par l'arrêté du 26 novembre 2019 (modification des listes des listes des espèces d'oiseaux justifiant la désignation de site Natura 2000). Cette zone Natura 2000 couvre une superficie de 27 643 ha [cf. carte du contexte Natura 2000 p 6].

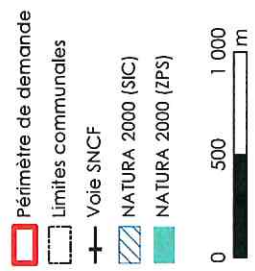
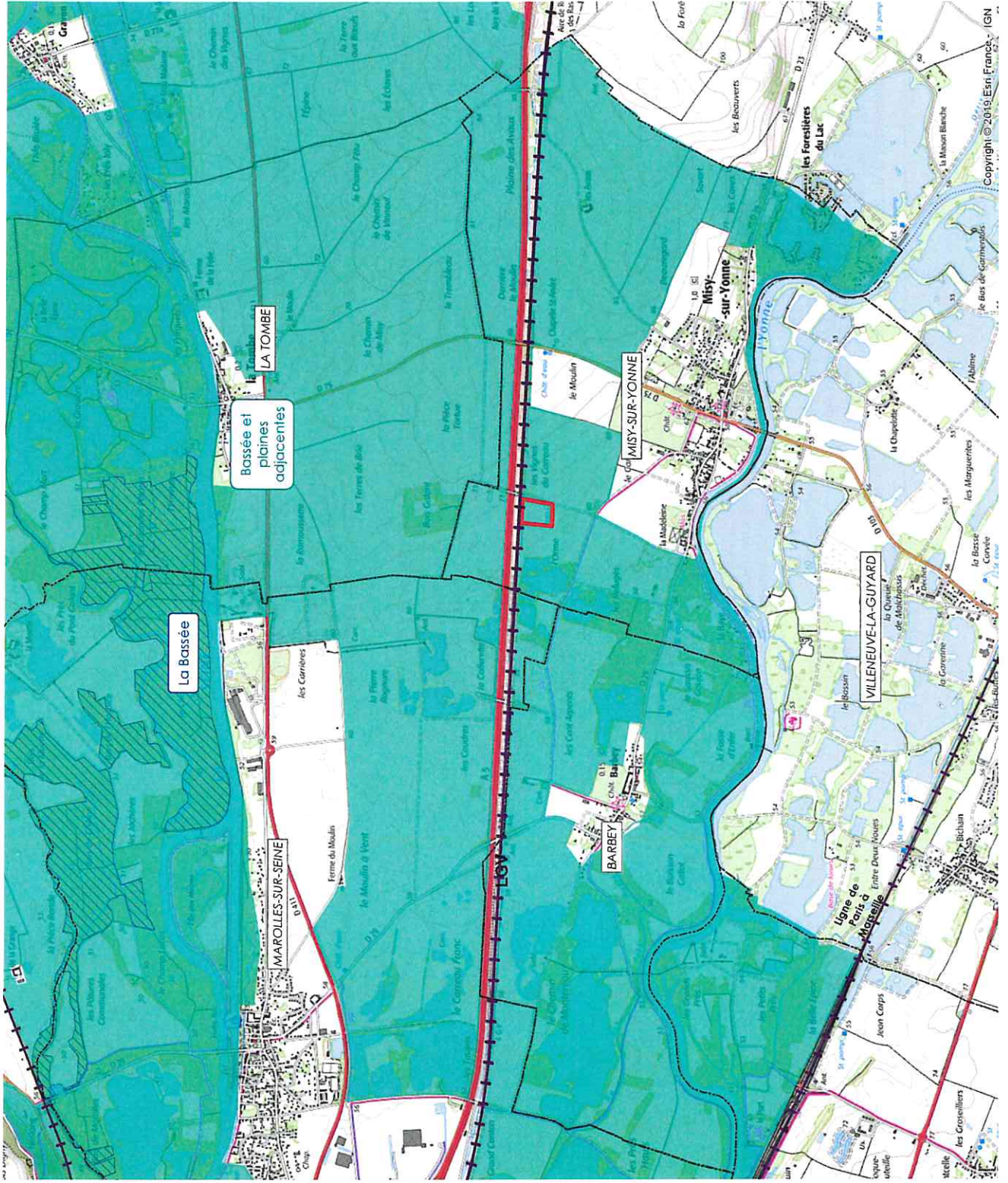
B - Objet de l'évaluation Natura 2000

Conformément aux articles 6.3 et 6.4 de la directive « Habitats » (92/43/CEE) et aux dispositions réglementaires prévues aux articles L.414-4 à L.414-7 et articles R.414-10 et R.414-19 à R.414-24 du Code de l'environnement et en référence au décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000, modifiant le code rural, une évaluation des incidences du projet sur l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites potentiellement impactés doit être réalisée. Le Décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 et la circulaire du 15 avril 2010, relatifs à l'évaluation des incidences Natura 2000, ont précisé et modifié les modalités de constitution du dossier d'évaluation.

L'objectif est d'apprécier si le projet a ou non des effets significatifs dommageables sur l'état de conservation des habitats et/ou espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 (habitats et espèces indiqués dans le Formulaire standard des données).

Les effets du projet sont également évalués en tenant compte des objectifs de conservation et de restauration définis dans les documents d'objectifs.

**FIGURE 1 : CARTE DU CONTEXTE
NATURA 2000
(1/25000)**



C - Présentation de la ZPS – FR112002 – « Bassée et plaines adjacentes »

C.1 - GÉNÉRALITÉS

La Bassée est une vaste plaine alluviale de la Seine bordée par un coteau marqué au Nord et par un plateau agricole au Sud. Elle abrite une importante diversité de milieux qui conditionnent la présence d'une avifaune très riche.

Parmi les milieux les plus remarquables, figure la forêt alluviale, la seule de cette importance en Ile-de-France et un ensemble relictuel de prairies humides. On y trouve également un réseau de noues et de milieux palustres d'un grand intérêt écologique. Des espèces telles que la Pie-grièche grise, menacée au plan national, y trouvent leur dernier bastion régional.

Les plans d'eau liés à l'exploitation des granulats alluvionnaires possèdent un intérêt ornithologique très important, notamment ceux qui ont bénéficié d'une remise en état à vocation écologique.

Les boisements tels que ceux de la forêt de Sourduin permettent à des espèces telles que le Pic mars et noir, ainsi que l'Autour des Palombes de se reproduire.

Enfin, les zones agricoles adjacentes à la vallée abritent la reproduction des trois espèces de Busard ouest-européennes, de l'Oedicnème criard et jusqu'au début des années 1990 de l'Outarde canepetière.

C.2 - CLASSES D'HABITATS COMPOSANT LE SITE

Les habitats présents sur le site Natura 2000 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Classes d'habitats	Couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	20 %
N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	20 %
N16 : Forêts caducifoliées	20 %
N19 : Forêts mixtes	20 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	10 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %

C.3 - ESPÈCES DU SITE

Le document d'objectif de ce site Natura 2000 a été approuvé le 30 août 2012.

Les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS « Bassée et plaines adjacentes » sont les suivantes :

- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) ;
- Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) ;
- Héron bicolore (*Nycticorax nycticorax*) ;
- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) ;
- Faucon émerillon (*Falco columbarius*) ;
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ;
- Milan noir (*Milvus migrans*) ;
- Milan royal (*Milvus milvus*) ;
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ;
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ;
- Busard cendré (*Circus pygargus*) ;
- Râle des genêts (*Crex crex*) ;
- Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) ;
- Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*) ;
- Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) ;
- Sterne naire (*Sterna albifrons*) ;
- Hibou des marais (*Asio flammeus*) ;
- Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) ;
- Pic mar (*Dendrocopos medius*) ;
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) .

Le secteur objet de la présente demande d'autorisation est localisé dans une zone à enjeux forts d'après le DOCOB.

D - évaluation des incidences

D.1 -DESCRIPTION DU PROJET

La société JMC Vert exploite une plateforme de regroupement, tri et transformation de bois, bois de déchetterie et déchets verts sur la commune de Misy-sur-Yonne (77) depuis 2006.

Les principales modifications sollicitées dans le cadre du projet porté par la société JMC vert sont :

- la régularisation de l'activité de broyage de déchets verts (2794) ;
- l'ajout de l'activité de stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues (rubrique 1532) ;
- l'ajout de l'activité de broyage des emballage de bois (2791) ;
- la modification de l'accès au site ;
- la mise à jour des volumes des activités effectuées sur le site ;
- l'abandon de l'activité de stockage de fumiers (rubrique 2171).

A l'exception du stockage de fumiers, les activités réalisées sur le site de la société JMC Vert seront maintenues. Toutefois afin de pouvoir intégrer les nouvelles activités une réorganisation de l'exploitation du site sera nécessaires.

Les méthodes d'exploitation des activités autorisées seront inchangées.

Les bois A et AB sont déchargés sur une aire spécifique. Une fois le déchargement effectué, sous le contrôle du personnel en place (contrôle visuel), les emballages seront triés et stockés en fonction de leur qualité (bois de classe A ou classe AB). Lorsque les volumes seront suffisant, une campagne de broyage sera effectuée.

Le stockage de plaquette forestière sera réalisé sur une aire spécifique au Sud-Est du site (à la place de l'entrée actuelle du site).

D.2 -INCIDENCES DU PROJET SUR LES ZONES NATURA 2000

Le projet porté par la société JMC vert sera réalisé sur la plateforme existante. Au vu du caractère industriel de la plateforme et de l'absence de milieu naturel au sein de celle-ci, le projet n'aura aucune incidence sur les espèces ou les habitats à l'origine de la désignation de ce site Natura 2000.

Les éventuelles incidences indirectes sur le site Natura 2000 de « La Bassée et les plaines adjacentes » concernent :

- la problématique de l'utilisation d'espace agricole : Le projet utilise une plateforme déjà revêtu et il n'est pas prévu de consommer d'espace supplémentaire (le périmètre est inchangé) ;
- La problématique de la gestion des eaux pluviales et de lixiviat : dans le cadre du projet porté par la société JMC vert, la gestion des eaux pluviales sera inchangée.

Au vu du contexte industriel et de l'emprise du projet, les activités de la société JMC VERT n'auront pas d'incidence sur les habitats ou les espèces à l'origine de la désignation du site Natura 2000 n° FR112002 « Bassée et plaines adjacentes ».



Siège social

40, rue Moreau Duchesne
77910 Varreddes

 01 64 33 18 29



Bureau de Coulommiers
87, Avenue Jehan de Bré
77120 Coulommiers

 01 64 03 02 05



Bureau de La Ferté-sous-Jouarre
41 bis Avenue Franklin Roosevelt
77260 La Ferté-sous-Jouarre

 01 60 22 02 38



Bureau de Crépy-en-Valois
2, bis rue Louis Armand
60800 Crépy-en-Valois

 03 44 59 10 81

environnement@cabinet-greuzat.com
<http://www.cabinet-greuzat.com>



